



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 18903

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'incertitude concernant le devenir des délégations régionales de l'ONISEP suite à la réforme récemment adoptée en matière de décentralisation. Les délégations régionales représentent un relais essentiel d'une part entre le monde du travail et le monde de la formation, d'autre part entre le principe d'égalité d'accès à l'information pour une égalité des chances et la nécessité de fournir une information proche et adaptée aux publics concernés dans le cadre d'une région. Il est donc demandé si la réorganisation de l'ONISEP ne devrait pas être postérieure à la définition du projet de loi de décentralisation en matière d'enseignement.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales donne à la région la responsabilité de coordonner les actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale. L'État conserve la maîtrise de l'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation continuent donc de relever de la fonction publique d'État. Il en est de même pour les personnels des délégations régionales de l'ONISEP. Dans ce contexte, et à la suite des débats suscités par la préparation de ce projet de loi, une réflexion est engagée dans les académies, sous la responsabilité des recteurs, portant sur les améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18903

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4027

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9010